REM FORMATION

Sécurité en Piste (piéton) secteurs MAN ou TRA

0 jour 2 heures

Programme de formation

Public visé

Tout public amené à exercer une activité en piste (hors conduite de véhicules ou d'engins de piste)
Personnel disposant d'une Carte d'Identification Aéroportuaire avec le secteur Fonctionnel TRA (Accès aux aires de Trafic de l'aéroport)

Pré-requis

Français lu, écris, parlé

Objectifs pédagogiques

Le code du travail et le règlement (UE) n°139/2014 : ADR.OR.D.017 : les personnes autorisées et circulant à pied sur l'aire de mouvement doivent avoir reçu de leur employeur une formation relative aux risques inhérents aux activités en milieu aéroportuaire où ils sont amenés à travailler.

Description / Contenu

2. Le zonage Côté ville, côté piste, les zones de la plateforme et les autorisations qui leur correspondent
3. L'accès côté piste Les conditions et les règles pour entrer et circuler en zone réglementée
4. L'inspection de son équipement Les équipements de protection individuelle et les vérifications avant d'intervenir
5. Circulation et risques Les risques propres à la circulation piétonne (véhicules, souffle, angles morts) et les règles de passage
6. La sécurité sur l'aire de mouvement Le comportement à adopter à proximité des pistes et voies de circulation avion
7. Les périmètres de l'avion Les zones de sécurité autour d'un avion, en scène 3D
8. La coactivité sous l'avion Les nombreux professionnels qui interviennent en même temps autour d'un avion, les facteurs humains (fatigue, stress, addiction)
Mise en pratique finale Une situation qui reprend l'ensemble

Modalités pédagogiques

Formation à distance en E-Learning
Durée : 1h30 + 30min d'évalutation

Moyens et supports pédagogiques

Accès à la plate forme E-Learning REM Formation à l'aide d'un login personnalisé.
Méthode pédagogique : parcours immersif en scènes réelles (vraies photos du terrain, scène 3D pour les périmètres de l'avion), deux voix collègues qui échangent avec l'agent, questions d'entraînement non notées à chaque étape, journal de bord qui garde la trace des décisions prises.

Modalités d’évaluation et de suivi

Évaluation : évaluation finale dématérialisée
Une attestation individuelle de suivi de formation « Sécurité en piste », valable 3 ans, sera délivrée à l'issue de la formation
Évaluation : 30min

Durée de validité : maximum 2 ans (IATA / AHM 1110).

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

Formateur Qualifié en sûreté et sécurité de l'aviation civile

20/11/2026